

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE**

Séance de gestion transitoire par le Comité de régie du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue à la salle Lafontaine du Centre administratif, au 2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke, **le mardi 6 octobre 2020 à 8 h.**

Présences : M. Christian Provencher, directeur général, M. Carl Mercier, directeur général adjoint à l'administration, Mme Lisa Rodrigue, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, Mme Mélanie Laroche, conseillère-cadre, Mme Mylaine Lafond, adjointe exécutive, M. Donald Landry, secrétaire général, M. Daniel Samson, directeur du Service des ressources humaines, Mme Julie Boivin, directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire, Mme Paule Corriveau, directrice du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, Mme Julie Caron, directrice du Centre de formation professionnelle 24-Juin, M. Patrick Guillemette, directeur du Centre Saint-Michel, M. Pierre Langlois, directeur adjoint du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, M. Michel Lessard, directeur de l'école de la Maisonnée, M. Patrick Levasseur, directeur de l'école secondaire internationale du Phare.

1,0 COMMISSAIRES

1,1 Quorum

Le quorum est constaté à 8 h.

1.2 Procès-verbal de la gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 22 septembre 2020

1.2.1 Adoption et dispense de lecture

GTCR 2020-124

Attendu que le procès-verbal a été remis aux membres du Comité de régie au moins six heures avant le début de la présente séance.

Sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyée par M. Carl Mercier, le procès-verbal de la gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 22 septembre 2020 est unanimement approuvé et le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

1.2.2 Suivi

Il n'y a aucun suivi.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

GTCR 2020-125

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par Mme Julie Caron, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance de gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 6 octobre 2020.

2,0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

2,1 **Approbation d'une commande ouverte pour l'achat de matériel et formation pour « Service d'incendie »**

GTCR 2020-126

Attendu que le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information doit ouvrir une commande ouverte au nom de l'École nationale des pompiers pour l'achat de matériel et de formation pour les examens en « Service d'incendie » pour la période du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021;

Attendu que c'est une commande de gré à gré, car l'École nationale des pompiers est le fournisseur unique pour ces examens. Le montant de la commande ouverte est d'une valeur de 90 000 \$ (taxes incluses);

Attendu que nous devons créer une commande « ouverte » pour un montant de 90 000 \$ (taxes incluses) afin de couvrir les besoins d'Accès compétence du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) pour l'année scolaire 2020-2021. La valeur des besoins est une estimation et le fournisseur est l'École nationale des pompiers;

Attendu que l'École nationale des pompiers est une personne morale, mandataire du gouvernement;

Attendu qu'un organisme public peut contracter un contrat de gré à gré avec un autre organisme public ou une filiale sans avoir à suivre les encadrements prévus à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP, art. 1).

Sur la proposition de M. Daniel Samson, appuyée par M. Carl Mercier, il est unanimement résolu :

D'approuver la commande « ouverte » de 90 000 \$ pour l'achat de matériel et de formation pour les examens en « Service d'incendie » pour Accès compétence du CSSRS, le tout selon le document constituant le dossier 3-57-060 déposé à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

2,2 **Approbation d'une commande d'huile à chauffage**

GTCR 2020-127

Attendu que le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information a adhéré au dossier « Huile à chauffage (Mazout) » qui a été négocié par le Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME) par appel d'offres (Numéro #02A-18-21. Durée de l'offre : 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2021);

Attendu que les prix seront ajustés en fonction de l'écart du « prix de référence » entre deux (2) dates données, écart de prix tiré de la source d'information suivante : OIL BUYER'S GUIDE (*The authoritative newsletter on oil market prices*). Les périodes d'ajustements des prix suivent la publication de l'OBG (selon les dates de référence identifiées au calcul de l'ajustement des prix du mazout);

Attendu qu'à cet effet, nous devons créer une commande « ouverte » pour un montant de 140 000 \$ afin de couvrir les besoins en huile à chauffage des établissements du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) pour l'année 2020-2021;

Attendu que le fournisseur est Chauffage P. Gosselin inc.;

Attendu que le CSSRS doit confirmer par une commande, le montant approximatif pour son approvisionnement en mazout.

Sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyée Mme Julie Boivin, il est unanimement résolu :

D'autoriser les achats pour un montant de 140 000 \$ avant taxes, le tout selon le document constituant le dossier 3-57-061 déposé à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la directrice du SRMTI à procéder à l'émission des commandes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3,0 SECRETARIAT GÉNÉRAL

3,1 Abrogation de règlements et procédures de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke qui ne s'appliquent plus dans le contexte de gouvernance du Centre de services scolaire

GTCR 2020-128

Attendu l'adoption du projet de loi 40 (PL 40), le 8 février 2020, par le gouvernement du Québec, *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (dite *Loi* par la suite);

Attendu que cette *Loi* transforme les commissions scolaires en centres de services scolaires administrés par un conseil d'administration;

Attendu que cette *Loi* abolit certaines instances (le conseil des commissaires et le comité exécutif, en particulier) et modifie certaines fonctions d'autres instances d'un centre de services scolaire;

Attendu que le PL 40 prévoit que les règlements, politiques et procédures demeurent en force dans la transition d'une commission scolaire vers un centre de services scolaires s'ils ne sont pas abrogés ou modifiés;

Attendu qu'en concordance avec ce qui a été mentionné précédemment, il est souhaitable d'abroger certains règlements et procédures de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke qui ne s'appliquent plus dans le contexte de gouvernance du Centre de services scolaire :

- *Règlement pour déterminer que certains règlements en vigueur à la Commission scolaire catholique de Sherbrooke (CSCS) le 30 juin 1998 deviendront ceux de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS) à compter du 1er juillet 1998 (CSRS-REG-1998-05) : plus aucun règlement passé de la CSCS à la CSRS n'est encore valide aujourd'hui;*
- *Règlement pour fixer le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Comité exécutif (CSRS-REG-2012-01) : les articles 179 à 182 de la LIP qui permettaient la constitution d'un comité exécutif sont abrogés;*
- *Procédure relative à la nomination des cadres des écoles (CE-PR-1-1992) : le Comité exécutif est aboli, il ne peut donc plus avoir un rôle dans la nomination des cadres;*
- *Procédure relative à l'engagement de professionnels par le Comité exécutif pour les travaux de 200 000 \$ et plus soumis par le Service des ressources matérielles et du transport scolaire (CE-PR-1-1999) : le Comité exécutif est aboli, il ne peut donc plus avoir un rôle dans l'engagement de professionnels en construction (architectes et ingénieurs).*

Sur la proposition de M. Daniel Samson, appuyée par Mme Paule Corriveau, il est unanimement résolu d'abroger les deux règlements et procédures décrits précédemment.

Le tout selon le dossier 3-51-013, auquel est joint le projet de règlement, soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

4,0 INFORMATION

Il n'y a aucune information.

5,0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Carl Mercier, appuyée par Mme Julie Caron, la séance est levée à 8 h 15.

**Christian Provencher,
Directeur général**

**Donald Landry,
Secrétaire général**